

APPEL À CRÉATION 2026

DESCRIPTION

L'ARTDAM et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté lancent le 9ème appel à création pour 2026.

Celui-ci a plusieurs objectifs :

- **Accompagner techniquement** une dizaine de structures culturelles du spectacle vivant, toutes disciplines confondues (théâtre, arts de la rue, musique, danse, tournage vidéo...) dans leur nouvelle création artistique;
- **Offrir un espace de travail professionnel** avec un plateau de 240m², 2 loges et un espace catering;
- **Créer du lien** avec les publics du territoire à travers des temps de rencontres autour du processus de création.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION

- La structure culturelle doit être sous forme associative
- Le siège social doit être implanté en région Bourgogne-Franche-Comté
- Le projet présenté doit être une nouvelle création (et non une reprise ou une répétition)
- Le spectacle est destiné à une diffusion
- L'association doit être professionnelle, avec emploi régulier d'un ou plusieurs artistes et techniciens

La commission de sélection sera sensible aux aspects suivants :

- Le respect des critères énoncés ci-dessus
- La faisabilité et intérêt artistique de la création
- Les apports de l'Artdam lors de la résidence
- La diffusion envisagée du spectacle en région et/ou dans une dimension inter-régionale

MODALITÉS D'ACCUEIL

LE PLATEAU DE CRÉATION

Notre plateau de création de 240m² équipé et entièrement modulable, est reconnu comme un véritable atelier d'inspiration, voire de mutualisation d'expérience par les artistes professionnels.

Grâce à la proximité du parc de matériel, notre équipe expérimentée vous propose des équipements scéniques complémentaires et/ou une assistance technique.

L'ARTDAM sait être force de propositions techniques pour vous accompagner à chaque moment fort de votre création, selon vos besoins et votre budget.

Fiche technique du plateau à télécharger sur notre site internet <https://artdam.fr/le-plateau-de-creation/>

MATERIEL

En plus de notre équipement et de votre éventuel matériel, nous mettons une enveloppe de 100€ HT à valoir dans notre parc de matériel durant votre semaine d'occupation.

Au-delà de cette enveloppe dédiée, le matériel sollicité en cas de besoin complémentaire sera facturé avec une remise de 50%, après validation d'un devis.

L'ensemble du matériel (équipements permanents ou matériel complémentaire) est fourni sans main d'oeuvre de montage et/ou démontage.

Consultez notre catalogue en ligne : <https://artdam.fr/le-parc-de-materiel/catalogue-materiel/>

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Notre équipe technique sera à votre disposition pour toute demande de conseil pour votre création (lumière, son, numérique, installations...).

Pour un accompagnement plus conséquent, un forfait de 30€ HT de l'heure pourra être demandé, correspondant à la présence au plateau d'un.e technicien.ne ARTDAM.

ACTION CULTURELLE

En lien avec le projet associatif de l'ARTDAM, chaque association organisera durant son accueil en création, une action de médiation à destination d'un acteur local, avec l'appui de Léna, l'interlocutrice dédiée de l'ARTDAM.

Cette médiation peut avoir plusieurs formes : sortie de résidence, échanges pro, filage, atelier de sensibilisation et de pratique artistique...

HÉBERGEMENT

Grâce au partenariat entre l'ARTDAM et la Ville de Longvic, cette dernière propose un lieu d'hébergement aux compagnies accueillies : la Maison du Commun, sous réserve de disponibilité.

Cette Maison peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

Son coût est de 15€ par personne et par semaine (mise à disposition et charge des fluides).

Plaquette de la Maison du Commun à télécharger sur notre site internet <https://artdam.fr/le-plateau-de-creation/>

CANDIDATURES

- Merci de transmettre votre candidature à accueil.plateau@artdam.fr avant le **3 octobre 2025**, qui doit comprendre :

- votre dossier de candidature complété,
- le budget prévisionnel de votre création, intégrant la valorisation de cette résidence à l'ARTDAM à hauteur de 1000 €,
- votre dossier de présentation du spectacle en création (facultatif, selon l'étape de travail),
- la fiche technique de votre spectacle (facultative, selon l'étape de travail).

- Une réponse vous sera apportée début novembre.

Attention, les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission de sélection.

Si vous êtes sélectionné, il faudra prévoir 30€ TTC pour l'adhésion à l'Artdam 2026, obligatoire pour accéder à nos ressources techniques.

A votre disposition, pour toutes questions sur cet appel à création 2026,
Léna est joignable au 03.80.67.22.06 et par mail à l'adresse accueil.plateau@artdam.fr